

[INTERNET] enquête publique : MOULINS à VENT

011-DALLAY - 02072019 - 14107

Sujet: [INTERNET] enquête publique : MOULINS à VENT

De : michele dallay <michelejdallay@gmail.com>

Date : Tue, 2 Jul 2019 14:07:23 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

fiche enquete . Dompierre les e et villefavard du 02 07 19.odt

Content-Type: application/vnd.oasis.opendocument.text

Content-Encoding: base64

Madame Monsieur **DALLAY, Michèle et Jean**

Mailhac sur Benaize

1, Le Petit-Bois

87 160 MAILHAC SUR BENAIZE

Tél : 05 55 76 02 75

Le 02 juillet 2019

à Monsieur **Gilles DESBRANDES** Président
de la commission d'enquête
Monsieur **Michel PERIGORD** membre,
Madame **Michèle PETITJEAN-DELMON** membre,
87 190 DOMPIERRE-LES-EGLISES

OBJET : Enquête publique sur le projet d'implantation d' éoliennes industrielles (MOULINS à VENT) sur les communes de **DOMPIERRE LES EGLISES** et **VILLEFAVARD (87)**.

REFERENCE: Arrêté DL/BPEUP n° 2019/064 Préfecture de Haute-Vienne du 06 mai 2019

Monsieur le Président,
Monsieur et Madame les membres de la commission d'enquête,

L'éolien industriel est actuellement inutile en France:

- Nous produisons suffisamment d'électricité et même nous en exportons.
- Cette production ne permet pas de réduire le CO2 car l'intermittence oblige à mettre en oeuvre des centrales thermiques de même capacité en secours pour assurer la sécurité en approvisionnement électrique.
- Il ne permet pas de réduire le coût de l'électricité bien au contraire. E D F est obligé d'acheter cette énergie en priorité sur les autres moyens de production en la payant beaucoup plus cher (2 a 4 fois le prix du marché). Ce coût est compensé par l'instauration de taxes sur l'électricité mais aussi sur les autres modes d'énergie et payé par tous les consommateurs.
- Ce n'est pas une production de proximité. Cette énergie produite par une multitude d'aérogénérateurs disséminés sur le territoire nécessite; la mise en place de lignes enterrées ou aériennes pour son acheminement, de postes source pour les regroupements, de centres pour réglage en fréquence et tension, et ensuite mise sur le réseau pour les utilisateurs notamment vers les grandes métropoles. La complexité de ce réseau (véritable toile d'araignée) avec le basculement des différentes sources de production occasionne beaucoup de pertes et, sans doute des coupures importantes à venir.
- Il ne produit pas d'emploi même localement en France (ou très peu et ponctuellement). En effet les matériels sont produits et importés de pays étrangers et souvent installés par des entreprises étrangères.(dépenses supplémentaires pour le pays et surtout les consommateurs).
- Ce mode de production industriel est néfaste pour l'environnement, (la biodiversité mise à mal). Des tonnes de béton sont disséminées dans les campagnes (champs, forêts, parcs naturels, zones protégées, lieux de mémoires..) Les paysages sont dégradés avec une perte importante de la valeur des biens notamment immobiliers, destruction de nombreux oiseaux, chauves souris ect.....
- L'installation et le fonctionnement de ces engins près des habitations est nocif

pour la santé et le bien être des habitants ainsi que pour les animaux . L'académie de médecine recommande d'installer ces engins (de plus en plus haut) à 1500 mètres des habitations (voire 10 fois la hauteur des aérogénérateurs).

- Ces installations ne favorisent pas le tourisme au contraire elles le font fuir, détruisent les petits commerces, artisans donc la vie dans les campagnes.

- En réalité le déploiement de l'éolien industriel sert à enrichir des lobbys avec des soi-disants partis écologistes ou autres qui en font la promotion et cela financé par les consommateurs.

Ce projet, (6 aérogénérateurs) fait parti d'un ensemble d'opérations identiques en cours sur le département de la Haute-Vienne et des départements limitrophes **toutes situées dans le Nord de la NOUVELLE AQUITAINE loin de sa capitale et assez éloignées des autres métropoles pourtant grandes consommatrices d'énergie électrique.** Ces déploiements industriels dans nos territoires ruraux vont complètement dévaloriser cette région avec les nuisances qui vont apparaître sur:

- **la santé des personnes**, dues aux bruits, aux problèmes visuels diurne et nocturne, ainsi que sur les infrasons (*aucune mesure ou évaluation concernant les effets négatifs sur les populations locales*) de même que pour les effets stroboscopiques, etc..

- **l'environnement**, avec la déstabilisation des paysages immobiles, écrasement du bâti de notre région (églises châteaux monuments et autres)

- **la faune**, en partie détruite, oiseaux migrateurs chauves souris etc...

- **la flore**, détruite également au profit de ces installations réalisées en béton, acier et autres matériaux rares, avec risque de fuite d'huile = pollution.

- **l'immobilier**, qui subira une dévaluation importante.

- **le tourisme**, avec la perte d'intérêt pour les touristes qui aiment la nature vraie, en quête de calme et tranquillité et autres activités pratiquées en campagne

- **la hausse du prix de l'électricité**, il faudra bien payer tous ces financements non rentables et surtout les promoteurs.

l'éolien terrestre n'a un rendement que d'environ 20% (**La souterraine environ 17%**).

En effet EDF a l'obligation d'acheter en priorité à un prix très élevé l'électricité produite par les énergies renouvelables. L'éolien industriel étant intermittent, pas de vent = pas d'électricité produite, du vent assez fort = de l'électricité produite mais pas forcément un besoin donc perdue mais payée quand même.

- **la perturbation des ondes radioélectriques**, avec le brouillage des ondes hertziennes internet, TV, téléphonie (**problème de sécurité en cas d'appel urgent**).

- **les risques d'accidents**, pour les avions militaires ou autres qui survolent cette région à très basse altitude, ainsi que pour les loisirs ballons, U.L.M.

- **la pollution de l'atmosphère** (nécessité d'utiliser des centrales thermiques pour pallier la faiblesse et l'intermittence du vent).

- **zizanie créée entre les habitants**, en effet :

- les décideurs sont souvent éloignés de plus de 1500 mètres

- l'accord des municipalités et des propriétaires est plus motivé par des motifs financiers que par l'écologie.

- Nous constatons déjà que les plus malins qui sont au courant de ces projets et qui ne sont pas vraiment attachés à ce pays ont décidé de vendre leur maison tout en gardant les terrains qui peuvent éventuellement recevoir ces implantations pour un rapport financier.

Certains n'hésitent pas à offrir leurs terrains aux promoteurs surtout s'ils n'habitent pas dans la région, ou du moins pas à proximité des zones concernées par l'installation d'éoliennes industrielles, ou encore mieux ils sont seulement actionnaires dans certains projets.

Beaucoup d'élus n'ont aucun scrupule à voter pour l'installation d'éoliennes

industrielles; en effet ils vivent ou vivront éloignés (**d'au moins 1500 mètres**) de ces engins, beaucoup ont déjà une seconde résidence ailleurs, ou alors connaissent des proches propriétaires qui veulent installer des éoliennes sur leur terrain, donc la aussi ils sont favorables.

Pour toutes les raisons indiquées ci dessus nous sommes contre ce nouveau projet concernant les communes de **DOMPIERRE-LES-EGLISES ET VILLEFAVARD (87)**.

L' argent dépensé au profit des promoteurs, propriétaires, et les divers échelons qui nous administrent serait certainement plus utile pour améliorer les petites retraites des gens de cette région **qui eux l'utiliseraient localement**.

Cette manne financière devrait aussi servir à faire des recherches sur d'autres moyens pour produire de l'électricité moins chère et de meilleure qualité et qui aurait l'avantage de ne pas détruire notre environnement et notre santé.

Dans notre région c'était les moulins à eau qui étaient employés et non les moulins à vent (trop faible et irrégulier).

L' installation de mini centrales électriques sur nos cours d'eau à la place des anciens moulins serait plus profitable pour notre environnement. Cela permettrait de créer des emplois locaux, avec en même temps l'entretien des berges des rivières, il en est de même avec des travaux pour économiser l'énergie, l'utilisation de la biomasse, de la géothermie profonde, du solaire, et autres..

Ces travaux locaux dynamiseraient l'activité chez nous et permettraient que notre région garde son attractivité pour de nouveaux habitants ou des touristes.

Les éoliennes industrielles ne devraient être implantées que sur des sites industriels existants ou abandonnés ou près des grandes métropoles (**grandes consommatrices d'électricité**) de façon à protéger nos territoires ruraux qui sont indispensables pour le climat et la sauvegarde de la biodiversité (**c'est ça l'écologie et non les villes et zones industrielles dans les campagnes**).

En effet, il nous paraît indispensable de préserver nos lieux de vie dans nos campagnes dont nous ne sommes pas les seuls à profiter (écolos qui veulent préserver la nature, citadins pour passer leur week end, touristes pour leurs vacances, randonneurs , ramasseurs de champignons ou autres, pêcheurs, chasseurs, enfin tous ceux qui veulent pouvoir profiter de lieux non détruits non pollués en France, et qui n'auront pas forcément les moyens de se payer un dépaysement dans les pays étrangers qui eux auront su protéger leur environnement.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Monsieur et Madame les membres de la commission d'enquête de bien vouloir émettre un avis négatif à ce projet. En effet comme beaucoup d'autres il n'est pas d'intérêt public, d'ailleurs les promoteurs le savent bien, ils n'achètent pas les emplacements qui pourtant serait une solution plus économique pour eux. Cela semble prouver qu'ils abandonneront ces moyens de production dès que les subventions et les garanties de rachat n'existeront plus.

Veillez agréer, Monsieur le Président ainsi que Monsieur et Madame les membres de la commission d'enquête l'expression de nos respectueuses salutations.

Signatures:

Madame Michèle DALLAY

Monsieur Jean DALLAY